

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le 12 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à 20 heures, sur convocation adressée le 6 avril, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc SERVIERES**, Maire de Claye-Souilly.

PRESENCE							
ADJOINTS							
BOUSSANGE Julien	X	BROUET-HUET Séverine	X	JACQUIN Laurent	X	DAVID-THEUNYNCK Bénédicte	X
MONTI Bruno	X	THIEDEY Hélène	X	DENEUVILLE Emmanuel	X	THIERRY Antoinette	X
PERRIGAULT Sébastien	X						
CONSEILLERS MUNICIPAUX							
PONCELET Gilles	x	POULAIN Christine	x	PLOMMET Véronique	x	ROUSSEAU Emmanuel	x
BOUILLENNEC Elisabeth	x	FORNAGE Guida		POULET Hélène	x	NOWAK Ingrid	
LA BELLA Romain	x	GABILLET Loïc	x	MANDIN Sylvain	x	AMRANI Kamel	x
ELOIDIN Aline		LETELLIER Anne-Claire	x	COLLONGE Ugo	x	OURY René	
FINA Jean-Louis	x	DOMINGUES Béatrice		PASQUIER Véronique	x	NICOLLE Dorothée	x
ZATARA Nathalie		SODANO David	x	HEE Renaud	x		

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de postes vacants : 0

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | | |
|-----------------------------|-----|----------------------------|
| • Madame NOWAK Ingrid | par | Monsieur ROUSSEAU Emmanuel |
| • Madame ELOIDIN Aline | par | Madame THIERRY Antoinette |
| • Madame DOMINGUES Béatrice | par | Monsieur FINA Jean-Louis |

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Madame FORNAGE Guida
- Monsieur OURY René
- Madame ZATARA Nathalie

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures et constate que le quorum est atteint et il donne lecture des pouvoirs.

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS MASSON – LISTE « CLAYE-SOUILLY AVEC PASSION »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

PREND ACTE du remplacement de Monsieur François MASSON par Madame Dorothée NICOLLE demeurant 3 rue du 8 mai 1945 à Claye-Souilly (77410) ;

DIT que le tableau du Conseil Municipal est modifié en ce sens.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

2. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR PIERRE LOISON – LISTE « CLAYE-SOUILLY AVEC PASSION »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

PREND ACTE du remplacement de Monsieur Pierre LOISON par Monsieur David SODANO demeurant 1 hameau des Tilleuls à Claye-Souilly (77410) ;

DIT que le tableau du Conseil Municipal est modifié en ce sens.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

3. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, "au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance".

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est candidate au poste de secrétaire de séance.

Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est donc installée dans ses fonctions de **secrétaire de séance**.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Sous réserve d'éventuelles observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

5. COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
09/03	14	Signature d'un contrat administratif d'occupation d'un bien communal à titre précaire et révocable avec M. Adrien FOURNIER pour un logement situé rue du Maréchal Joffre	1 an à compter du 01/04/21 (Renouvelable par tacite reconduction sans excéder 6 ans)	Loyer mensuel : 470 euros
11/03	15	Signature d'une convention pour la mise en place d'animations nautiques avec l'entreprise CONTRASTE	Animation prévue du 25 août 2021 au 29 août 2021	Le prix forfaitaire de 30 604 € HT. Un acompte de 50% de cette somme sera versé dès la signature.
17/03	16	Signature d'une convention pour la maintenance des murs mobiles installés au sein de la salle Planète Oxygène avec la société ALGAFLEX	Le contrat prend effet à sa date de signature pour une durée d'un an. Il pourra être renouvelé trois (3) fois par tacite reconduction, dans les mêmes conditions, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.	Le prix forfaitaire annuel de la prestation de maintenance s'établit à 3 400,00 € HT.

18/03	17	Signature d'un avenant au contrat de service avec la société ARPEGE ajoutant l'abonnement et la maintenance des progiciels « CONCERTO OPUS » et « CONCERTO MOBILITE OPUS »	Cet avenant prend effet à sa date de signature. Sa date d'échéance est fixée au 31 décembre 2023.	Cet avenant représente une plus-value annuelle de 4 208,00€ HT, soit 5 049,60€ TTC.
17/03	18	Signature d'un contrat de service avec la société ARPEGE pour la mise à disposition des produits et services « ESPACE CITOYENS PREMIUM » et « ARPEGE DIFFUSION »	Le contrat prend effet à la date de signature et est conclu jusqu'à la fin de l'année civile. Au-delà, il sera renouvelé par tacite reconduction par période d'un an, sans toutefois pouvoir excéder 5 ans.	Prix total annuel de 2 700,00 € HT, soit 3 240 € TTC.
17/03	19	Signature d'une convention d'occupation d'équipements municipaux dans le cadre des activités de la Halte-jeux intercommunale « Arc-en-ciel » avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2023.	Redevance annuelle et forfaitaire de 10 000 €.
18/03	20	Signature d'une convention de mise à disposition d'un véhicule communal avec la société TRANS VAL DE FRANCE	A compter du 22 mars 2021 jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 Cette convention pourra, si besoin, être reconduite de manière expresse.	Redevance journalière et forfaitaire de 10,00 €. Le montant de la caution est fixé à 500 €.
23/03	21	Résiliation du marché public N° PA2019-02 relatif aux transports municipaux en car avec la société TRANSPORTS MARNE ET MORIN	La résiliation du marché prend effet le 30 avril 2021.	
22/03	22	Signature d'un avenant n°1 au contrat d'audit et d'accompagnement pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec la société VILLE OUVERTE	Il est établi un planning prévisionnel.	Les autres dispositions du contrat initial, notamment relatifs aux prix et aux prestations à réaliser, restent inchangées
26/03	23	Signature d'un marché public ayant pour objet les travaux de requalification de l'îlot Victor Hugo avec la société VRD DE LA BRIE pour le lot 1 « VRD-Mobilier urbain »	La durée d'exécution du marché est fixée à 7 mois pour la voie nouvelle et 15 mois pour les autres travaux ; à compter de la date de notification du marché.	Prix global et forfaitaire de 712 998,58 € HT.
26/03	24	Signature d'un marché public ayant pour objet les travaux de requalification de l'îlot Victor Hugo avec la société ECM LANNI pour le lot 2 « Gros œuvre-Métallerie »	La durée d'exécution du marché est fixée à sept 7 mois pour la voie nouvelle et 15 mois pour les autres travaux ; à compter de la date de notification du marché.	Prix global et forfaitaire de 156 255,58 € HT.
26/03	25	Signature d'un marché public ayant pour objet les travaux de requalification de l'îlot Victor Hugo avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES pour le lot 3 « Espaces verts »	La durée d'exécution du marché est fixée à 7 mois pour la voie nouvelle et 15 mois pour les autres travaux ; à compter de la date de notification du marché.	Prix global et forfaitaire de 32 650,74 € HT.
26/03	26	Signature d'un marché public ayant pour objet les travaux de requalification de l'îlot Victor Hugo avec la société SOBECA pour le lot 4 « Eclairage »	La durée d'exécution du marché est fixée à 7 mois pour la voie nouvelle et 15 mois pour les autres travaux ; à compter de la date de notification du marché.	Prix global et forfaitaire de 98 478,20 € HT.

26/03	27	Non-reconduction du marché public N° AO2018-01 « Propreté urbain de la Ville de Claye-Souilly par la mise à disposition de trois agents » avec la société SUN SERVICE	En raison de sa non-reconduction, le marché public N° AO2018-01 prendra fin le 31 juillet 2021	
26/03	28	Non-reconduction du contrat de maintenance d'hébergement des application AXEL Portail Familles et ses composants avec la société TEAMNET	En raison de sa non-reconduction, ledit contrat prendra fin le 31 décembre 2021.	
26/03	29	Non-reconduction du contrat de maintenance du progiciel AXEL avec la société TEAMNET	En raison de sa non-reconduction, ledit contrat prendra fin le 31 décembre 2021.	
26/03	30	Non-reconduction du contrat d'assistance juridique avec le cabinet LEXSTEP AVOCATS	En raison de sa non-reconduction, ledit contrat prendra fin le 30 juin 2021.	
26/03	31	Signature d'une convention d'utilisation de la permanence juridique proposée par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée expérimentale allant jusqu'à fin octobre 2021.	Titre gracieux.

6. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020/25 DU 11 JUIN 2020 PORTANT FIXATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Rapporteur : Julien BOUSSANGE

- **MODIFIE** les membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Christine POULAIN	Aline ELOIDIN
Kamel AMRANI	Sylvain MANDIN
Loïc GABILLET	Gilles PONCELET
Dorothee NICOLLE	Béatrice DOMINGUES
Renaud HEE	

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

7. MODIFICATION DES DELIBERATION N°2020-19 DU 11 JUIN 2020 ET DU 3 DECEMBRE 2020 DESIGNANT LES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

DESIGNE les Conseillers Municipaux dont les noms suivent, pour siéger dans les Commissions correspondantes :

COMMISSIONS	CLAYE-SOUILLY DEMAIN	CLAYE-SOUILLY AVEC PASSION	UN NOUVEAU SOUFFLE POUR CLAYE-SOUILLY
	5 membres	1 membre	1 membre
Commission Enfance et Jeunesse	Julien BOUSSANGE	David SODANO	Renaud HEE
	Elisabeth BOUILLENNEC		
	Kamel AMRANI		
	Romain LA BELLA		
	Ugo COLLONGE		
Commission Sécurité, Mobilité et Environnement	Bruno MONTI	Dorothee NICOLLE	Renaud HEE
	Aline ELOIDIN		
	Sébastien PERRIGAULT		
	Guida FORNAGE		
	Kamel AMRANI		
Commission Sports	Hélène THIEDEY	David SODANO	Renaud HEE
	Julien BOUSSANGE		
	Ingrid NOWAK		
	Gilles PONCELET		
	Hélène POULET		
Commission Festivités	Emmanuel ROUSSEAU	Dorothee NICOLLE	Renaud HEE
	Ugo COLLONGE		
	Gilles PONCELET		
	Ingrid NOWAK		
	Hélène POULET		

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

DECIDE d'adopter pour l'année 2021, les taux d'imposition des deux taxes directes locales suivants :

➤ Taxe Foncière (bâti)	36,85 %
➤ Taxe Foncière (non bâti)	53,75 %

APPROUVE A L'UNANIMITE
représentés du Conseil Municipal.

des membres présents et

9. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX AU PARC PAPILLON DE LA PREE

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France afin de participer aux travaux au parc Papillon de la Prée selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT HT
Aménagement d'un chemin piéton PMR	14 264,00	
Achat et pose de toilette sèche PMR	11 990,00	
Achat de conteneur	2 460,00	
Achat de tables pique-nique et bancs	7 973,20	
Fonds de concours CARPF		18 343,60
Fonds Propres		18 343,60
Total HT	36 687,20 €	36 687,20 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds de concours.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

10. BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

APPROUVE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION	MONTANT
Fonctionnement	16 373 077,00 €
Investissement	9 826 019,00 €
TOTAL	26 199 096,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

11. PROGRAMME D'EMPRUNT 2021 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

ADOpte le plan de financement nécessaire à l'équilibre de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 2 000 000 euros ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents afférents à cet emprunt ;
DIT que la dépense correspondante sera inscrite à l'article 1641 du budget d'investissement de l'exercice 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

12. BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE 2021– ECHANGEUR RN3

Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT

APPROUVE le Budget annexe échangeur RN3 de la Commune pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION	MONTANT
Fonctionnement	0 €
Investissement	400 000,00 €
TOTAL	400 000,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

13. AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° AO 2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Rapporteur : Laurent JACQUIN

DONNE son accord pour les prestations supplémentaires au marché N°AO2016-03 pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant la modification financière suivante :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
13	DELCLOY	76 418.50 €	Avenant N°04	1 010.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces nécessaires ;
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

14. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE CLAYE-SOUILLY DE LA PARCELLE BD N° 346, POUR 2 348 M², CORRESPONDANT A LA VOIE DE LA RUE DU CHANOINE ROGER DUCERF.

Rapporteur : Laurent JACQUIN

DÉCIDE l'acquisition, à l'euro symbolique, au bénéfice de la commune, de la parcelle BD n°346 d'une superficie de 2 348 m², correspondant à la voie de la rue du Chanoine Roger Ducerf ainsi que les réseaux d'assainissement et d'éclairage public ;

PRÉCISE que cette acquisition reste sous réserve de l'accord de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en ce qui concerne le bon état des réseaux d'assainissement et de l'accord des services techniques municipaux en ce qui concerne le bon état de la chaussée et des trottoirs ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre au nom de la commune l'opération en cause en signant l'ensemble des actes nécessaires ;

CHARGE Maître GODARD de la SCP GODARD, VIGNERON, GABILLET & BACIGALUPO, office notariale à Claye-Souilly, de l'élaboration des actes et leur publication dans les formes de droit ;

DIT que les démarches seront engagées avec la Communauté d'Agglomération pour acter le transfert des réseaux d'assainissement et dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

15. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE CLAYE-SOUILLY DES PARCELLES BD N° 186, 187, 188, 191 ET 192, POUR UN TOTAL DE 1 978 M², CORRESPONDANT A UNE PARTIE DE LA VOIE DE LA RUE ANTOINE RICOUARD D'HEROUVILLE.

Rapporteur : Laurent JACQUIN

DÉCIDE l'acquisition, à l'euro symbolique, au bénéfice de la commune, des parcelles BD N° 186, 187, 188, 191 ET 192, pour un total de 1 978 m², correspondant à une partie de la voie de la rue Antoine Ricouard D'Hérouville ainsi que les réseaux d'assainissement et d'éclairage public ;

PRÉCISE que cette acquisition reste sous réserve de l'accord de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en ce qui concerne le bon état des réseaux d'assainissement, et de l'accord des services techniques municipaux en ce qui concerne le bon état de la chaussée et des trottoirs ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre au nom de la commune l'opération en cause en signant l'ensemble des actes nécessaires ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'attache de la société ENEDIS pour régulariser la situation foncière du transformateur électrique,

DIT que les démarches seront engagées avec la communauté d'agglomération pour acter le transfert des réseaux d'assainissement et dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

16. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE CLAYE-SOUILLY DES PARCELLE BA N° 5, 246, 247, 257, 268, 271 et 272, POUR 1 203 M², CORRESPONDANT A LA VOIE DE L'ALLÉE JEAN DE FLORETTE.

Rapporteur : Laurent JACQUIN

DÉCIDE l'acquisition, à l'euro symbolique, au bénéfice de la commune, des parcelles BA n°5, 246, 247, 257, 268, 271 et 272, d'une superficie de 1 203 m², correspondant à l'allée Jean De Florette, une portion de la piste cyclable allant de l'allée Jean De Florette vers le canal de l'Ourcq, un espace vert implanté entre l'allée Jean De Florette et la route départementale RD212 ainsi que les réseaux d'assainissement et d'éclairage public ;

PRÉCISE que cette acquisition reste sous réserve de l'accord de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en ce qui concerne le bon état des réseaux d'assainissement et de l'accord des services techniques municipaux en ce qui concerne le bon état de la chaussée et des trottoirs ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre au nom de la commune l'opération en cause en signant l'ensemble des actes nécessaires ;

CHARGE Maître GODARD de la SCP GODARD, VIGNERON, GABILLET & BACIGALUPO, office notariale à Claye-Souilly de l'élaboration des actes et leur publication dans les formes de droit ;

DIT que les démarches seront engagées avec la communauté d'agglomération pour acter le transfert des réseaux d'assainissement et dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

17. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE CLAYE-SOUILLY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE POUR INTEGRER LA PARCELLE DE L'HOTEL DU COMMERCE.

Rapporteur : Laurent JACQUIN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre la commune de Claye-Souilly et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

18. APPROBATION DE LA CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES BORNES ENTERREES (ZAC BOIS DES GRANGES – ALLEE DU BEARN) AVEC LE SIGIDURS

Rapporteur : Bruno MONTI

- **APPROUVE** la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées dans l'allée du Béarn, au sein de la ZAC du Bois des Granges ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

19. MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DE TARIFICATION DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Rapporteur : Séverine BROUET-HUET

-**APPROUVE** la modification exceptionnelle des tarifs du 2^{ème} trimestre de la saison 2020-2021 pour le conservatoire municipal de musique et de danse à savoir :

- une exonération totale du second trimestre, soit 0 € par élève (toutes disciplines confondues)

-**DIT** que cette exonération du 2^{ème} trimestre s'applique sans délai.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

20. DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE : AIDE EXCEPTIONNELLE A LA RELANCE DES BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Séverine BROUET-HUET

-**DECIDE** de solliciter auprès du Centre National du Livre une subvention exceptionnelle à hauteur de 25 % du montant d'acquisition de livres imprimés, au titre du plan de relance des bibliothèques des collectivités territoriales.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire signer tous les documents afférents à l'octroi de cette aide exceptionnelle.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

21. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PLANETE OXYGENE

Rapporteur : Julien BOUSSANGE

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Planète Oxygène »,

- **DIT** que ce règlement sera applicable à compter du 2 septembre 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

22. PARTICIPATION DES FAMILLES LORS DES SORTIES PROPOSEES PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « PLANETE OXYGENE » DURANT LA PERIODE ESTIVALE

Rapporteur : Julien BOUSSANGE

- **FIXE** la participation des familles à hauteur de 50% du prix du billet d'entrée pour chaque sortie proposée chaque année par l'accueil de loisirs durant l'été.

- **DIT** que la facturation « plein tarif », pour chaque sortie proposée chaque année par l'accueil de loisirs durant l'été, est appliquée pour les enfants domiciliés hors de la commune de Claye-Souilly.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

23. TARIFICATION DES SEJOURS COLONIES DE VACANCES ÉTÉ 2021 ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Rapporteur : Julien BOUSSANGE

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** la participation des familles conformément à la proposition suivante :

Du 07 au 18 juillet 2021 – séjour de 12 jours pour les 13/17 ans

↳ Oléron (Saint Denis d'Oléron) – 24 places

Quotient = ((RA + All. Familiales et sociales) /12) /Nombre de parts	Prix du séjour	Nombre de jours	Aide de la CAF		Participation Mairie		TOTAL AIDES	A charge de la famille	
			< 600 € = 80% du prix du séjour. Limite 400 €	601 € à 750 € = 60% du prix du séjour. Limite 400 €				Total	Jour
< 600	983,25 €	12	400 €		30%	294,98 €	694,98 €	288,27 €	24,02 €
< 600		12			50 %	491,63 €	491,63 €	491,62 €	40,97
601 à 750		12		400 €	25%	245,81 €	645,81 €	337,44 €	28,12 €
601 à 750		12			50 %	491,63 €	491,63 €	491,62 €	40,97 €
751 à 915		12			50%	491,63 €	491,63 €	491,62 €	40,97 €
916 à 1075		12			45%	442,46 €	442,46 €	540,79 €	45,07 €
1076 à 1200		12			40%	393,30 €	393,30 €	589,95 €	49,16 €
> 1201		12			35%	344,14 €	344,14 €	639,11 €	53,26 €

Du 21 juillet au 30 Juillet 2021 – séjour de 10 jours pour les 6/12 ans

↳ Abondance (Haute-Savoie) - 24 places.

Quotient = ((RA + All. Familiales et sociales) /12) /Nombre de parts	Prix du séjour	Nombre de jours	Aide de la CAF		Participation Mairie		TOTAL AIDES	A charge de la famille	
			< 600€ = 80% du prix du séjour. Limite 400 €	601€ à 750€ = 60% du prix du séjour. Limite 400 €				Total	Jour
< 600	823,25 €	10	400 €		30%	246,97 €	646,97 €	176,28 €	17,63 €
< 600		10			50%	411,63 €	411,63 €	411,62 €	41,16 €
601 à 750		10		400 €	25%	205,81 €	605,81 €	217,44 €	21,74 €
601 à 750		10			50%	411,63 €	411,63 €	411,62 €	41,16 €
751 à 915		10			50%	411,63 €	411,63 €	411,62 €	41,16 €
916 à 1075		10			45%	370,46 €	370,46 €	452,79 €	45,28 €
1076 à 1200		10			40%	329,30 €	329,30 €	493,95 €	49,39 €
> 1201		10			35%	288,14 €	288,14 €	535,11 €	53,54 €

Du 01 au 12 Août 2021 – séjour de 12 jours pour les 6/12 ans

↳ Brétignolles-sur-Mer (Vendée) – 20 places

Quotient = ((RA + All. Familiales et sociales) /12) /Nombre de parts	Prix du séjour	Nombre de jours	Aide de la CAF		Participation Mairie		TOTAL AIDES	A charge de la famille	
			< 600€ = 80% du prix du séjour. Limite 400 €	601€ à 750€ = 60% du prix du séjour. Limite 400 €				Total	Jour
< 600	955 €	12	400 €		30%	286,50 €	686,50 €	268,50 €	22,38 €
< 600		12			50%	477,50 €	477,50 €	477,50 €	39,79 €
601 à 750		12		400 €	25%	238,75 €	638,75 €	316,25 €	26,35 €
601 à 750		12			50%	477,50 €	477,50 €	477,50 €	39,79 €
751 à 915		12			50%	477,50 €	477,50 €	477,50 €	39,79 €
916 à 1075		12			45%	429,75 €	429,75 €	525,25 €	43,77 €
1076 à 1200		12			40%	382 €	382 €	573 €	47,75 €
> 1201		12			35%	334,25 €	334,25 €	620,75 €	51,73 €

Du 02 au 13 Août 2021 – séjour de 12 jours pour les 12/17 ans

↳ Azur (Landes) - 20 places.

Quotient = ((RA + All. Familiales et sociales) /12) /Nombre de parts	Prix du séjour	Nombre de jours	Aide de la CAF		Participation Mairie		TOTAL AIDES	A charge de la famille	
			< 600€ = 80% du prix du séjour. Limite 400 €	601€ à 750€ = 60% du prix du séjour. Limite 400 €				Total	Jour
< 600	1.030 €	12	400 €		30%	309 €	709 €	321 €	26,75 €
< 600		12			50%	515 €	515 €	515 €	42,91 €
601 à 750		12		400 €	25%	257,50 €	657,50 €	372,50 €	31,04 €
601 à 750		12			50%	515 €	515 €	515 €	42,91 €
751 à 915		12			50%	515 €	515 €	515 €	42,91 €
916 à 1075		12			45%	463,50 €	463,50 €	566,50 €	47,20 €
1076 à 1200		12			40%	412 €	412 €	618 €	51,50 €
> 1201		12			35%	360,50 €	360,50 €	669,50 €	55,80 €

-**DIT** que les familles pourront régler le séjour en 3 acomptes mensuels.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

24. MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DE TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR LA PERIODE DU 6 AVRIL 2021 AU 23 AVRIL INCLUS

Rapporteur : Julien BOUSSANGE

APPROUVE la gratuité exceptionnelle des prestations des services périscolaires et extrascolaires de l'Accueil de loisirs pour la période du 6 au 23 avril 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

25. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Rapporteur : Julien BOUSSANGE

DECIDE de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 12 avril 2021 :

- Filière : Administrative

- Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Grade : Adjoint administratif 2^{ème} classe
 - o Ancien effectif : **9**
 - o Nouvel effectif : **10**

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont prévus au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

26. CREATION DE 3 POSTES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE de créer 3 postes à temps complet au grade d'adjoint technique territorial.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 12 avril 2021 :

- Filière : **technique**
- Cadre d'emploi : **adjoint technique territorial**
- Grade : **adjoint technique territorial**
 - o Ancien effectif : **66**
 - o Nouvel effectif : **69**

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces 3 agent sont prévus au budget.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

27. RECRUTEMENT AGENTS SAISONNIERS - ANNÉE 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **DÉCIDE** de créer pour l'année 2021 et faire face à des besoins saisonniers :

- . 4 postes d'adjoint technique à temps complet ;
- . 14 postes d'adjoint d'animation à temps complet ;

Leur durée ne pourra pas excéder six mois.

- **DIT** que la rémunération des adjoints techniques et d'animation sera fondée sur la valeur de l'indice brut du 1^{er} échelon de la grille indiciaire du cadre d'emploi concerné.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
la séance est levée à 21h22 heures**

